

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 20

De votants 23

OBJET

Stade « Minigrip »

Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de l'Oise pour l'installation de vestiaires et club house

Date de la convocation : 05/12/23

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. RUCHOT Éric, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire : Mme LOISEL Marie-Christine

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

VU le Code général des collectivités territoriales
VU le Code des Marchés Publics
VU la délibération N° 7 du conseil municipal du 6 novembre 2023, approuvant le projet

CONSIDERANT le projet d'installation de vestiaires et d'un club house au stade « Minigrip ».

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

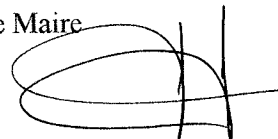
A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de l'Oise sur la base de l'estimation réalisée qui s'élève à 310 622.12 € HT, susceptible de variation après la procédure de marché public, et suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 060-216003715-20231211-12DEC23_03-DE

Le Maire



Denis FLOUR

